

charbon. On considère que ces quatre nouvelles sources d'énergie pourraient toutes être mises en marché rapidement et que toutes, sauf les techniques du charbon, offrent des possibilités de réduire les émissions de CO₂ et, partant, de contribuer aux objectifs de la politique environnementale du Japon.

C. La conservation de l'énergie et l'accroissement du rendement énergétique

La politique énergétique japonaise met beaucoup l'accent sur la conservation de l'énergie. En 1979, la Loi concernant la consommation rationnelle de l'énergie a été adoptée afin de prévoir des mesures de conservation d'énergie pour les usines, les immeubles, les machines et les appareils. C'est le MITI qui est le grand responsable de la politique sur la conservation de l'énergie. La NEDO participe elle aussi à ces efforts puisqu'elle fait la promotion et favorise le développement des techniques de conservation de l'énergie.

Le gouvernement cherche par tous les moyens à promouvoir la conservation de l'énergie et l'accroissement du rendement énergétique. Pour ce faire, il a recours à la R-D, il impose des normes (ou règlements) sur le rendement énergétique et sur l'isolation thermique, il organise des stages de formation sur la gestion de l'énergie, il fixe des exigences dans le cadre des plans de rationalisation de la consommation d'énergie, et il offre des prêts et des incitatifs financiers. Parmi ces incitatifs, notons les suivants: des crédits d'impôt au titre de l'installation d'appareils permettant d'économiser l'énergie dans les secteurs industriel et résidentiel, des prêts à des taux d'intérêt peu élevés pour des investissements visant à accroître le rendement énergétique des entreprises ou des résidences, des récompenses remises à des sociétés ou à des particuliers pour des réussites marquantes dans le domaine de la conservation de l'énergie, des vérifications du rendement énergétique et des stages de formation pour les employés travaillant dans le domaine de la gestion de l'énergie.

Pour ce qui est de la R-D, le gouvernement, par l'entremise de l'Agence des sciences industrielles et de la technologie du MITI, a lancé le projet «clair de lune» en 1978. En vertu de ce projet, des travaux de R-D ont été menés sur sept techniques de conservation de l'énergie d'avant-garde grâce à une étroite collaboration entre les instituts de recherche nationaux, la NEDO, des entreprises privées et des universités.